

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Séparation des Eglises et de l'Etat

DOUZIÈME ARTICLE

Les « Lettres patentes du roi » — en date du 18 novembre 1789 — se rapportent au « décret de l'Assemblée nationale portant que tous les titulaires de bénéfices et tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques, seront tenus de faire, dans deux mois, la déclaration de tous les biens dépendants desdits bénéfices, maisons et établissements ».

En voici le texte :

Louis, par la grâce de Dieu... etc.

Tous titulaires de bénéfices de quelque nature qu'ils soient, et tous supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques, sans aucune exception, seront tenus de faire sur papier libre et sans frais, dans deux mois pour tout délai, à compter de la publication du présent décret, pardevant les juges royaux ou les officiers municipaux, une déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant desdits bénéfices, maisons et établissements, ainsi que de leurs revenus, et de fournir, dans le même délai, un état détaillé des charges dont lesdits biens peuvent être grevés; lesquels déclarations et états seront par eux affirmés véritablement devant lesdits juges ou officiers, et seront publiés et affichés à la porte de la principale des églises de chaque paroisse, où les biens sont situés, et envoyés à l'Assemblée nationale par lesdits juges, ou officiers.

Lesdits Titulaires et Supérieurs d'établissements ecclésiastiques seront tenus d'affirmer qu'ils n'ont aucune connaissance qu'il ait été fait directement ou indirectement quelques soustractions de titres, papiers et mobiliers desdits bénéfices et établissements; et ceux qui auront fait des déclarations frauduleuses seront poursuivis devant les tribunaux et déclarés déchus de tout droit à tous bénéfices et pensions ecclésiastiques: pourra néanmoins le délai de 2 mois être prorogé s'il y a lieu pour les ecclésiastiques. Membres de l'Assemblée seulement et sur leur réquisition, sans que des déclarations qui seront faites, il puisse résulter aucune action de la part des agents du fisc.

Mandons et ordonnons, etc...

A Paris, le dix-huitième jour de novembre, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-neuf et de notre règne le seizième. Signé: Louis. Et plus bas: Par le roi; de Saint-Priest.

Et scellées du grand sceau de l'Etat.

Comme on le voit, Louis XVI n'avait qu'une médiocre confiance en la sincérité des ecclésiastiques. D'ailleurs, ils refusèrent en majorité de faire la moindre déclaration, comme de nos jours la plupart des congrégations ont refusé de se soumettre à la demande d'autorisation. Ces messieurs de l'Eglise romaine n'obéissent pas sans peine aux lois de la France, même quand ces lois sont contresignées par un Roy.

Louis XVI fut obligé de publier d'autres « Lettres patentes », celles du 24 janvier 1790 pour proroger le délai fixé par les lettres patentes du 18 novembre 1789. Les voici :

« Lettres patentes du roi sur un décret de l'Assemblée nationale, qui proroge jusqu'au 1^{er} mars prochain le délai pour la déclaration des Biens ecclésiastiques. »

Données à Paris le 24 janvier 1790.

Louis, par la grâce de Dieu, etc... Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Le délai de deux mois pour la déclaration des Biens ecclésiastiques, prescrites par nos Lettres patentes du 18 novembre dernier, qui ordonnent l'exécution du décret du 13 du même mois, sera prorogé jusqu'au premier mars prochain, et même les ecclésiastiques, Membres de l'Assemblée seront tenus de satisfaire à nos dites Lettres patentes dans ledit délai.

Mandons et ordonnons à tous les tribunaux, etc...

A Paris, le 24^e jour du mois de janvier, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-dix et de notre règne le seizième. Signé: Louis.

Et plus bas, par le Roi, de Saint-Priest. Et scellées de l'Etat. »

Le roi dut faire exécuter ses Lettres patentes par la force, absolument comme à notre époque M. Combes fait respecter la loi par les congrégations qui n'ont pas voulu demander l'autorisation, même après prorogation du premier délai prévu par la loi des Associations de 1901. Ce sont toujours les mêmes principes et les mêmes moyens que l'on retrouve dans l'Eglise luttant contre l'Etat.

Le résultat de cette résistance est toujours excellent pour l'Eglise à laquelle l'Etat accorde des concessions afin de la calmer. En criant à la persécution et en refusant de se soumettre à la loi, les membres du clergé obtinrent des pensions et en 1902, le budget des cultes s'élevait à 5 millions, quoique le chiffre des traitements ne fût que de 1 million 200.000 francs.

A la chute de la Convention les ecclésiastiques s'enhardirent et d'aucuns demandèrent la restitution de leurs biens, « ce qui ne les empêcherait pas de conserver leurs traitement et pension ». La prétention était exorbitante et d'autant plus que le clergé avait dans la nuit du 4 août « consenti de bon gré ce généreux sacrifice ». Les citoyens acquéreurs des biens du clergé n'en furent pas moins inquiets et c'est pourquoi le Premier Consul exigea du pape un renoncement solennel à ces biens. Il se trouve dans l'article 13 du Concordat ainsi conçu : « Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence, la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant causes ».

Les acquéreurs des biens ecclésiastiques purent dormir tranquilles; le Premier Consul tenait à les rassurer car les paysans n'entendaient pas revenir au temps des privilèges; ils auraient plutôt recommencé la Révolution. Mais il résulte de cet article 13 que le pape et l'Eglise ont renoncé aux biens ecclésiastiques moyennant le paiement par l'Etat d'un traitement aux archevêques, aux évêques et aux curés. Le chiffre des traitements ne s'élevait, — nous ne pouvons trop le répéter — qu'à 1 million 200.000 francs en 1802. Si nous y ajoutons même les pensions reconvenues par l'Etat, le budget des cultes ne s'élevait qu'à 5 millions. Ajoutons que pendant la période de la séparation des Eglises et de l'Etat, le clergé catholique était mieux traité qu'en 1802. « Dès 1796, dit Laboulaye dans son livre, *Questions constitutionnelles*, les catholiques de France avaient relevé le culte, sans que l'Etat vint à leur secours. » Le culte avait été rétabli dans 40.000 paroisses et il y avait 50 évêques en exercice. La contribution des fidèles suffisait à tout, comme cela se pratique aux Etats-Unis. »

Nous sommes convaincus que l'Eglise catholique ne perdrait rien au régime que nous rêvons et qu'au contraire, elle y gagnerait en indépendance et en dignité.

L'article 354 de la Constitution de l'an III était ainsi conçu :

Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en salarie aucun.

Et c'est pendant que cet article 354 était appliqué que les fidèles du culte catholique salariaient largement 50 évêques et 40.000 curés. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi à notre époque?

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

Les obsèques d'Emile Zola

Les obsèques d'Emile Zola ont été célébrées dimanche.

Les littérateurs, les artistes, les ouvriers, des représentants de toutes les classes de la Société, s'étaient unis pour apporter à Emile Zola l'hommage suprême de leur admiration.

La foule qui a suivi le convoi funèbre était immense: tous les groupes républicains, tous les comités radicaux, socialistes, libres penseurs avaient tenu à suivre les restes du grand écrivain, du grand citoyen.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Halévy, président de la Société des auteurs dramatiques, Abel Hermant, président de la Société des gens de lettres, Georges Charpentier, Alfred Bruneau, Duret, Octave Mirbeau, Fasquelle, Briat, secrétaire de la Bourse du travail.

Dans le cortège immense qui suivait le cercueil, on remarquait tous les personnages qui ont joué un rôle dans l'affaire Dreyfus; tous les ministres s'étaient fait représenter. M. Alfred Dreyfus marchait dans le cortège entre M. Lalancé, ancien député protestataire au Reichstag, et M. Gabriel Monod, membre de l'Institut.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes envoyées de tous les points de la France; des gerbes de fleurs étaient portées par les délégués des divers comités et associations qui ont assisté aux obsèques.

Au cimetière Montmartre, trois discours ont été prononcés par MM. Chaumié, ministre de l'instruction publique, au nom du gouvernement, M. Abel Hermant, au nom de la Société des gens de lettres, et M. Anatole France, au nom des amis du grand disparu.

Le recueillement le plus absolu a été observé sur tout le parcours du cortège; aucun incident n'a troublé l'ordre de la grande manifestation de sympathie de tout un peuple à la mémoire d'un des meilleurs citoyens du siècle.

M. BÉRARD A ARRAS

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes, a prononcé dimanche un discours à l'issue d'un banquet, à l'inauguration de l'hôtel des postes d'Arras. En voici le péroraison :

« C'est pour la défense des droits de la société civile, c'est pour pratiquer une politique réformatrice, démocratique, laïque et anti-cléricale que le gouvernement et les gauches sont étroitement unis. Ils sont unis pour suivre la politique traditionnelle du parti républicain, qui est celle de la défense de la liberté de la nation à l'égard de la théocratie romaine, celle de Jules Ferry écrivant l'article 7, celle de Gambetta jetant le cri de guerre de la démocratie française: « Le cléricisme voilà l'ennemi ! » celle remontant plus haut, du parti républicain de 1848 votant contre la néfaste loi Falloux et contre cette déplorable expédition de Rome dirigée contre la liberté du peuple romain.

« C'est pour sauver la liberté de conscience de tous que l'Etat français a le devoir de ne pas laisser s'implanter une religion d'Etat, de ne pas permettre à la congrégation d'établir une domination théocratique sur notre pays, c'est au nom de la liberté de tous, c'est au nom de l'indépendance et de la grandeur de la patrie que nous, républicains, nous devons empêcher de triompher sur le sol de France les doctrines cléricales qui, dans notre histoire ont marqué leur trace de sang, de persécutions de bûchers, qui, aujourd'hui,

voudraient transformer les lois de l'Eglise en lois de l'Etat, déniaient aux non catholiques l'égalité civile, que poussent à l'heure actuelle leurs disciples à lancer des cris de mort contre les Juifs, contre les protestants, contre les libres penseurs.

« Le régime clérical, le régime des congrégations romaines toutespuissantes, nous savons ce qu'il a fait de la France, quelles ruines et quels désastres il a accumulés depuis l'inquisition jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes. C'est pour la grandeur et la force de la patrie, c'est pour la liberté de conscience de tous les citoyens, la même pour tous, catholiques, juifs, protestants, libres penseurs; c'est pour la défense des droits les plus imprescriptibles de l'homme que, républicains, nous devons tous nous unir dans la défense de la loi, de la laïcité de l'Etat, des droits souverains du pouvoir civil.

« A l'heure actuelle, c'est la loi qui est attaquée, c'est la laïcité de l'Etat qui est contestée: c'est le pouvoir civil qui est battu en brèche, la lutte est là. Le devoir de tous les républicains, de tous ceux qui se réclament de la Révolution de 1789 est tout tracé. Nul ne saurait s'y dérober.

INFORMATIONS

Interpellations annoncées

L'abbé Gayraud, député du Finistère, a adressé à M. Combes une lettre protestant contre ce qu'il appelle « un attentat contre la liberté », en interdisant le breton pour l'enseignement religieux. M. Gayraud déclare qu'il interpellera à la rentrée à ce sujet.

M. Lasies a informé le général André de son intention de l'interpeller sur la mise en disponibilité du général Frater et sur les mesures qu'il compte prendre pour éviter à l'armée l'exécution de besognes policières.

D'autre part, on annonce que M. Guyot de Villeneuve, député de Neuilly, a également informé le ministre de la guerre de son intention de lui poser une question sur les motifs qui l'ont décidé à mettre en disponibilité le général Frater.

Le service de Deux Ans

D'après une information une lettre aurait été adressée par le ministre de la guerre à M. de Freycinet, président de la commission de l'armée du Sénat, au sujet des modifications à introduire dans le projet.

Le ministre insiste particulièrement sur la nécessité d'avoir des engagés et des rengagés. En terminant, le ministre adjure les commissions du budget de lui accorder largement les crédits nécessaires et d'éviter de faire des économies sur les indemnités des rengagés, sans lesquels le service de deux ans ne peut pas fonctionner.

M. Maruéjols à Rodez

M. Maruéjols, ministre des travaux publics, a présidé un banquet démocratique qui lui avait été offert par la municipalité de Rodez.

Ce banquet avait lieu à propos de l'inauguration d'une ligne de chemin de fer de Rodez à Trénav.

Des discours ont été prononcés par l'adjoint au maire de Rodez, le préfet de l'Aveyron, et par M. Maruéjols.

Envoi de témoins

M. Gaston Pollonais ayant raconté dans le *Gaulois* que le général Percin, chef de cabinet du ministre de la guerre, rencontrant l'ex-capitaine Dreyfus chez Mme Zola,

lui avait serré la main, M. de Castellane, député des Basses-Alpes, avait écrit au général, en lui « donnant vingt-quatre heures pour démentir cette information ».

Ce démenti a été donné dans la forme suivante :

« Monsieur le Député, vous êtes seul à avoir pris au sérieux l'information du juif renégat, fils de Salomon Pollonais et de dame Cohen, qui signe dans le *Gaulois* Gaston Pollonais.

» Recevez, etc.

» Général PERCIN. »

M. Pollonais s'étant considéré comme blessé par cette lettre, a envoyé ses témoins au général Percin.

La rencontre à l'épée entre le général Percin et M. Gaston Pollonais a eu lieu hier après-midi, à quatre heures et demie, dans la propriété de M. Gast, à Ville-d'Avray.

Il y a eu sept reprises. A la première reprise, M. Pollonais a été légèrement piqué à l'avant-bras droit. A la cinquième reprise, l'épée de M. le général Percin a été brisée. A la septième reprise, M. le général Percin a été atteint au dos de la main droite. Les médecins ont déclaré que la blessure intéressait une veine et un tendon et mettait M. le général Percin dans l'impossibilité de continuer.

Dans ces conditions, les témoins, d'un commun accord, ont arrêté le combat.

Suppression de l'éclair, du son et de la fumée

La France militaire décrit un appareil qui supprime dans les armes à feu l'éclair, le son et la fumée. Cet appareil dont il a été déjà question au mois de juin dernier, se compose d'un tube en acier, à compartiments fermés par des cloisons percées d'orifices de diamètre légèrement supérieur au calibre de l'arme. Ce tube est fixé au fusil par un pas de vis continue ou sectionnée, ou de la même manière que la baïonnette. Il ne s'adapte au fusil qu'au moment du tir. En marche, il est utilisé comme une canne ou est fixé au sac comme un piquet de tente. Le fonctionnement s'opère ainsi : quand le culot du projectile est engagé dans le tube, une partie des gaz qui le suivent vient s'épanouir en tronc de cône à partir de l'orifice et est arrêtée par la première cloison du tube.

A mesure donc que le culot s'éloigne de la bouche de l'arme, il est suivi d'une quantité de gaz de plus en plus petite jusqu'à la sortie, où cette quantité est si minime qu'il ne se produit plus ni détonation, ni éclair, ni fumée. Les gaz, arrêtés momentanément par les cloisons, s'échappent ensuite successivement, sans bruit, ni flamme, ni fumée.

Le tube du fusil pèse 700 grammes et mesure 70 centimètres de longueur. Muni d'un poignard au bout, il supprime la baïonnette.

A la Martinique

LA MONTAGNE PELÉE

Le gouverneur de la Martinique vient d'adresser au ministre des colonies un cablegramme l'informant que le Mont-Pelé émet encore de la fumée et fait entendre des grondements. Des débordements d'eau chaude se sont produits dans la région de Basse Pointe et l'on a ressenti des tremblements du sol au bourg Sainte-Marie et au bourg Trinité.

La mission Lacroix, chargée d'installer des postes d'observation permanente, est partie pour le Morne-Rouge.

Tirages Financiers.

Obligations de la Ville de Paris 1894-1896

Le numéro 264,023 gagne 100,000 fr.

Le numéro 411,385 gagne 20,000 fr.

Les deux numéros 380,546 et 297,665 gagnent chacun 10,000 fr.

Les trois numéros qui suivent gagnent chacun 2,500 fr. : 154,798, 289,753, 204,818.

Quatorze numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations communales 1880-1884.

Le numéro 339,969 gagne 100,000 fr.

Le numéro 543,225 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 721,236, 770,205, 648,414, 847,773, 226,374, 195,263.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Communes 1901.

Le numéro 410,998 gagne 100,000 fr.

Le numéro 608,964 gagne 10,000 fr.

Le numéro 407,125 gagne 5,000 fr. Vingt numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Communes 1879.

Le numéro 866,977 gagne 100,000 fr.

Le numéro 727,056 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 299,288, 827,769, 884,032, 207,924, 15,226, 727,627.

Quarante cinq numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Communes 1899.

Le numéro 479,119 gagne 150,000 fr.

Le numéro 163,918 gagne 5,000 fr.

Vingt numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

LES BONS FRANÇAIS

Ces bons français que sont MM. les nationalistes-cléricaux ont une singulière façon d'aimer la France.

Quand quelque évènement désagréable pour elle survient, ils exultent, telle l'histoire de Fachoda. Quand rien ne se passe à l'extérieur qui puisse nous inquiéter, ils provoquent des troubles à l'intérieur. Ils ont organisé en Bretagne la ridicule résistance aux décrets que l'on sait, et maintenant ils organisent la baisse des fonds publics.

Il faut lire dans leurs journaux leur joie à constater que le 3 0/0 est tombé de quelques centimes au-dessous du pair ! Il faut contempler leur épanouissement à proclamer que les retraits des Caisses d'épargne excèdent les versements ! Si, par invraisemblance, notre pays faisait banqueroute, je crois qu'ils donneraient un bal devant le ministère des Finances. Ils sont si patriotes !

Les gens renseignés savent à quoi s'en tenir sur cette baisse de la rente et ce retrait des Caisses d'épargne. Tous les fonds d'Etat baissent sur toutes les bourses du monde, et quand une crise générale se produit, comme c'est le cas en ce moment, le commerce qui a besoin d'argent reprend ses disponibilités. Ajoutons encore que nous sortons d'une période de vacance et que nombre de déposants retirent leurs dépôts à cette occasion.

Ces raisons sont simples. Les réactionnaires préfèrent une autre explication.

Le résultat est que devant leur affirmation, le parquet poursuit les prêchiers de discorde. Puisque une campagne est menée contre le crédit de la France et que cette campagne est diffamatoire, on ne doit pas laisser impunis ses auteurs. Voilà à quoi aboutissent ces excitateurs en chambre de la résistance aux lois : à faire condamner ceux qui les écoutent.

Nous ne les plaindrons pas mais nous ne cesserons pas de redire que les pirates citoyens sont ceux qui se vantent chaque jour d'être les seuls bons, parce qu'ils sont les seuls à vouloir la déconsidération de leur pays et son aplatissement devant les cléricaux.

Tabacs

M. le préfet du Lot a adressé la lettre suivante aux maires des communes du département autorisées à planter du tabac :

Monsieur le Maire

Dans sa session du mois d'août dernier le Conseil général a été saisi d'une proposition tendant à laisser aux planteurs de tabac la faculté de faire partie ou non de la Société d'assurances mutuelles, créée en vertu de la loi du 16 avril 1895.

L'assemblée départementale a ajourné à la session du mois d'avril prochain sa décision sur cette affaire, et elle a demandé que la question suivante soit posée à tous les planteurs au moment des prochaines déclarations de culture :

« Etes-vous disposé à rester assuré à la Caisse » se d'assurances des planteurs de tabac ou à » cesser toute participation à cette Caisse ? »

Le Conseil général avait exprimé le désir que cette consultation fût faite par les soins des agents de l'administration des tabacs chargés de recevoir les déclarations de culture.

Consultée à ce sujet, l'administration supérieure considère que ces agents ne doivent intervenir à aucun titre au référendum, et me laisse le soin d'y faire procéder par votre intermédiaire.

Elle fait, en outre, remarquer « que le Conseil général a seul, la faculté d'assurer ou non le fonctionnement de la caisse en votant ou en ne votant pas les centimes destinés à l'alimenter, et qu'une fois la rente votée, l'assurance est obligatoire pour tous les planteurs aux termes mêmes de la loi.

Il résulte de cette observation que le vote a intervenu du Conseil Général, inspiré par le résultat du référendum, ne pourra plus avoir pour conséquence que le maintien ou la sup-

pression de la caisse et non la substitution de l'assurance facultative à l'assurance obligatoire.

Sous le bénéfice de ces indications, dont vous aurez à faire part aux planteurs de votre commune, je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien les interroger à ce sujet, lorsqu'ils se présenteront à la mairie pour y faire leurs déclarations de culture, et consigner leur réponse sur le cahier ci-joint en regard de leurs noms.

Vous les inviterez à apposer leur signature, et ceux qui ne sauront pas signer feront une croix en présence de deux autres planteurs.

Vous voudrez bien me renvoyer ensuite ce cahier, après y avoir totalisé : 1° le nombre des planteurs interrogés ; 2° le nombre de ceux qui auront répondu affirmativement ; 3° le nombre de ceux qui auront répondu négativement.

Agrez, etc.

Les récoltes dans le Lot

Dans le relevé des rapports transmis au ministère par les professeurs départementaux d'agriculture dans les six semaines qui ont suivi la récolte du froment, du méteil et du seigle en 1902, la production du Lot est :

Froment : Surfaces ensencées : 81,251 hectares. Produits en grains : 796,260 hect.

Méteil : Surfaces ensencées 1,223 hectares. Produits en grains : 14,064 hect.

Seigle : Surfaces ensencées : 11,450 hectares. Produits en grains 154,470 hect.

CAHORS

A TRAVERS NOS ÉCOLES

Dans un de nos derniers numéros, nous signalions l'état de délabrement de nos écoles primaires et nous disions qu'il était du devoir de la municipalité d'y apporter un peu de cette sollicitude que l'on accorde généreusement aux écoles où fréquentent les enfants de la bourgeoisie.

Autant que possible, nous voudrions aujourd'hui — avec l'espoir d'être entendus ! — passer en revue les écoles publiques de notre ville et dire ce qu'elles ont de défectueux.

RUE DU LYCÉE

Pénétrons d'abord dans l'école de la rue du Lycée.

En entrant, on est saisi par un courant d'air très froid qui vient d'une salle basse aux murs décrépits, humides, d'une saleté repoussante : c'est-il un dépotoir ou le parloir ?

Traversons la cour, et nous nous demandons comment trois cents enfants peuvent circuler, jouer librement sur ce gravier qu'une administration complaisante y fit jeter : touchante sollicitude ! On a répandu dans cette cour deux ou trois tombereaux de espiègries qui sont employées pour l'entretien des routes et des rues !

Ajoutons que le grand mur qui s'élève, séparant la cour de celle de l'école infantine, empêche le soleil d'arriver à la partie ouest de la cour toujours humide, et l'on comprendra combien les récréations doivent être joyeuses !...

Entrons dans les classes : il faut parcourir une sorte de corridor formé par la terrasse du premier étage, et, en poussant une porte sans vitres, mal fermée, on pénètre dans des salles basses, étroites, humides, mal éclairées, au point que les jours de pluie le gaz doit y être allumé.

Les tables, vieilles, sales, vermoulues, sont là depuis 80 ans ! Pour s'asseoir, des bancs sans dossier, — ce qui oblige l'enfant à se tenir courbé.

Quant à l'éclairage, deux becs de gaz flambent dans chaque classe qu'en peu d'instant emplit une fumée épaisse, noirâtre, ce qui ne serait pas si à chaque bec était adapté un verre ou un globe.

L'enfant se trouve dans de très mauvaises conditions d'hygiène qu'une municipalité devrait avoir à cœur d'améliorer.

Des autres bâtiments de l'école, — logements particuliers — nous n'en parlerons pas : qu'il nous suffise de dire qu'ils sont tout juste convenables ; mais la toiture toutefois mérite d'être signalée et surtout examinée sérieusement par qui de droit afin que des accidents toujours possibles soient évités...

LA RÉD.

(A Suivre).

La soirée de l'Union littéraire

Dans notre numéro de samedi, nous avons déclaré que nous ne rendrions pas compte de la soirée organisée par l'Union littéraire.

Nous tiendrons parole ; mais il nous

paraît nécessaire de signaler une incorrection nouvelle à l'acquit des organisateurs.

Les membres de la dévouée fanfare municipale, l'*Avenir Cahorcin*, qui cependant ont prêté leur concours le plus gracieux, n'ont profité d'aucune carte de faveur : leur président lui-même a été tenu à l'écart de cette soirée pour laquelle pourtant il semblait qu'il eût droit... à une carte d'entrée au moins.

Et ce n'est pas tout. Mais nous n'insisterons plus auprès de nos lecteurs suffisamment renseignés par la soirée de samedi et surtout... par celle de dimanche sur la correction des organisateurs.

Pour terminer, trouvons étrange qu'une Société littéraire se soit exhibée joyeusement le jour même des obsèques du grand littérateur, Emile Zola.

Association Amicale des Instituteurs et des Institutrices publics et laïques du Lot

Jeudi 2 octobre à 10 heures du matin a eu lieu dans une salle de l'hôtel de ville de Cahors, la 1^{re} Assemblée Générale des adhérents à l'Amicale sous la présidence de M. Biassette, directeur de l'école publique de Souceyrac.

Malgré le mauvais temps un grand nombre d'instituteurs et institutrices avaient répondu à ce premier appel. D'autres empêchés avaient envoyé leur procuration à deux collègues et deux cantons Payrac et Cazals ont envoyé leur approbation par dépêches télégraphiques.

C'est que la réunion avait de l'importance puisqu'il s'agissait d'approuver ou de rejeter les statuts de l'Association naissante qui compte déjà 500 adhérents.

Les statuts dont les grandes lignes avaient été esquissées par les délégués du conseil départemental, examinés à la réunion de Gourdon, discutés minutieusement par les délégués des cantons dans la réunion du premier août dernier, ont été approuvés à l'unanimité moins une voix.

Les membres du conseil d'administration vont être élus dans chaque canton pendant les conférences d'automne et au mois de décembre le bureau définitif sera constitué conformément à l'article V des statuts envoyés à tous les adhérents.

Le 1^{er} janvier 1903 l'Association sera définitivement constituée et comprendra alors la totalité des membres de l'enseignement public et laïque du Lot.

Armée

M. le général de brigade Marcot, ancien colonel du 7^e, commandant l'école spéciale de St-Cyr, est nommé tout en conservant son commandement actuel, membre du comité technique de l'infanterie.

Examens de Brevet élémentaire

Hier ont eu lieu les examens du Brevet élémentaire pour les jeunes filles.

46 aspirantes y ont pris part.

Ont été déclarées admissibles aux épreuves orales :

M^{lles} Arnaud, Balagayrie, Bilivet, Bories, Bouissou, Bouzou, Calmels, Escapoulade, Flaujac, Gagnebé, Lagarde, Leymarie, Lherm, Mabru, Pignet, Rouffi, Verdier.

Les examens continuent.

Mouvement de la population.

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville, pendant le mois dernier :

Naissances : 15, se décomposant comme suit : garçons, 8, dont deux illégitimes : filles 7.

Décès : 20. Mort-nés, 1 ; mariages, 5 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 4, de moins d'un an ; 2 d'un an à dix-neuf ans ; 4, de vingt à trente-neuf ans ; 2, de quarante à cinquante-neuf ans ; 2, de soixante ans à soixante-neuf ans ; 3, de soixante-dix ans, à quatre-vingts ans ; 3, de quatre-vingts à quatre-vingt-neuf ans.

Les causes de ces décès sont : coqueluche, 1 ; diphtérie, 1, choléra nostras, 1 ; tuberculose des poumons, 1 ; cancer, 1 ; maladies organiques du cœur, 5, bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 1 ; diarrhée et entérite (au-dessous de deux ans), 3 ; hernies, 1 ; débilité sénile, 1 ; suicides, 1 ; maladies inconnues, 2.

Dans ce nombre se trouvent 3 décès de

l'hospice, dont un militaire et 2 civils ; dont 1 domicilié dans la commune de Cahors, 1 domicilié à Belaye et un dans la commune de Montcléra.

Musique du 7^{me} delégac

PROGRAMME DES 9 ET 12 OCTOBRE

Allegro militaire.	X.
L'Ambassadrice (ouv.).	Auber.
Rose Mousse (valse).	Bosc.
Les Pantins de Violette (fantaisie).	Adam.
Retraite espagnole.	

Allées Fénélon de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 7 Octobre 1902

Naissance

Dujols, Pierre-Emile-Louis, rue de la Halle
Publications de Mariages

Grèzes, Jean-Ubert serrurier et Faurie, Claudine-Rosalie, robeuse.
Rouget, Frédéric, journalier et Coulet, Euphrasie, fille de service.

Mariage

Maillet, Edmond Raphaël-Léon, et Maechler Eugénie-Madeleine s. p.

Décès

Marabelle, Paul-Léon-Elie, 8 jours rue Lastié, 8
Garrouty, Marguerite-Yvonne-Louise, 9 mois, rue Paramelle, 6.

PROFESSEUR DE MUSIQUE

M^{me} DELCROS, Elève et Lauréat du Conservatoire de Toulouse, prévient les familles qu'elle donnera des leçons particulières et ouvrira des **Cours de Solfège, de Piano et de Chant**, à la rentrée des classes, 9, rue Fénélon à Cahors.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — *Conférence agricole.* — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Limogne, le dimanche 12 octobre à 2 h. 1/2 du soir.

Sujet de la conférence :

Institutions auxiliaires de l'agriculture.

Arrondissement de Figeac

M. VIVAL ET LE BANQUET DE BRETENOUX

Au sujet de notre dernier article sur « M. Vival et la Séparation des Eglises et de l'Etat », nous recevons la lettre qu'on va lire. Notre aimable correspondant se méprend totalement sur le sens de notre note. Nous n'avons jamais eu l'intention de le viser en quoi que ce soit. Nous avons simplement voulu déclarer que le *Journal du Lot*, soucieux avant tout de son indépendance, n'entendait pas féliciter quand même un élu, cet élu fût-il très républicain, si son attitude était parfois répréhensible. Nous sommes au *Journal du Lot*, des indépendants et non des thuriféraires.

C'est donc de nous que nous parlions et non de notre correspondant.

Nous le prions d'excuser notre note trop laconique et peut-être assez peu claire pour permettre la confusion que nous signalons, et les choses remises au point, voici la lettre que nous insérons impartialement :

St-Céré, le 5 octobre 1902.

Mon cher Directeur,

Dans votre appréciation personnelle sur le compte-rendu du banquet de Bretenoux que je vous ai adressé, vous me jugez un peu sévèrement, sans vous départir de votre habituelle courtoisie. Vous vous exprimez de la manière suivante :

« Différant d'avis sur certains détails avec notre correspondant, il ne trouvera pas mauvais que nous critiquions aujourd'hui un point de son compte-rendu ; nous n'avons jamais été et ne voulons pas être des thuriféraires quand même !... »

Je n'ai eu tout d'abord que le souci, dans la courte analyse que je vous ai adressée, de reproduire le plus fidèlement possible le sens des divers discours qui ont été prononcés, et j'avoue bien humblement que j'ai peut-être été bien au-dessous de ma tâche. Quant à mon avis personnel sur l'attitude et les votes de M. Vival au conseil général, je ne crois pas l'avoir laissé supposer dans ma rédaction.

Mais s'il faut vous faire connaître cet avis, je ne vous cacherai pas, que sans être un homme politique, je crie partout depuis 20 ans, que la séparation des Eglises et de l'Etat s'impose et que pour la faire mûrir plus vite, il n'y a qu'à la faire de suite.

Vous me trouvez thuriféraire ; je n'ai pas pourtant l'habitude de glorifier les hommes qui n'ont fait que leurs devoirs en suivant leur programme ; mais nous sommes si peu habitués dans le Lot à voir certains politiciens rester fidèles au drapeau de la vraie République, qu'il m'était bien permis de dire que M. Vival avait un passé politique sans tache et qu'il portait toujours vaillamment le drapeau de la démocratie figeacoise.

Veillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

BRIAT, négociant.

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 4 octobre. — A l'audience, le tribunal prononce une condamnation à 16 fr. d'amende pour délit de chaste sans permis et passe ensuite au jugement des trois affaires suivantes :

Bernard Pagès, 38 ans, originaire de Bordeaux, sans profession ni domicile, repris de justice, est poursuivi pour mendicité. Le tribunal le condamne à dix jours d'emprisonnement.

Anastasie Gautié, veuve Destip, 64 ans, ménagère à Reyrevignes, comparait sous l'inculpation de vol d'effets d'habillements. Le tribunal la condamne à 16 fr. d'amende. Elle bénéficie de la loi de sursis.

Louis Destip, 35 ans, cultivateur à Reyrevignes, inculpé de coups et blessures, est condamné à 50 fr. d'amende et à huit jours

de prison. Il bénéficie lui aussi de la loi de sursis, mais pour la prison seulement.

Marché-Foire. — Malgré la pluie qui n'a cessé de tomber pendant toute la journée, le marché-foire du 4 octobre a été très importante.

Les cours sur les bœufs d'attelage et d'élevage restent toujours très élevés.

Les veaux et moutons ont été payés 0,85 et 0,90 le kilo. Les cochons destinés à la charcuterie, de 90 à 95 fr. les 100 kilos selon qualité.

Le marché à la volaille était fortement approvisionné. Les volailles grasses ont valu 0,65 le demi-kilo ; les lièvres, de 5 à 6 fr. pièce ; les perdreaux, de 1,25 à 1,50 ; les œufs, 0,80 la douzaine.

Marché aux prunes. — Prunes communes, de 28 à 30 fr. les 100 kilos ; damas violet de 32 à 34 fr. La prune d'ente était très recherchée à 90 jusqu'à 100 fr. les 100 kilos, selon grosseur.

Marché aux noix. — Les cours sur les noix ne sont pas encore définitivement établis. Cette marchandise a été payée de 20 à 21 fr. l'hectolitre, selon qualité.

SAINT-CÉRÉ. — *Succès scolaires.* —

Nous apprenons avec plaisir que la liste des succès de notre école primaire supérieure de garçons n'est pas encore close : MM. Bezou, de Gorses ; Lavinal, de Rueyres ; Guitard, de Saint-Jean-Lespinnasse ; Labrunie, de Felzins, viennent de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire. Treize élèves ont donc été reçus cette année à ce dernier examen.

Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral, en date du 6 octobre, Mlle Delsol est nommée institutrice adjointe déléguée, pendant l'année scolaire 1902-1903 à l'école primaire supérieure de jeunes filles de St-Céré, en remplacement de Mlle Allier, précédemment nommée à Valence.

Arrondissement de Gourdon

GRAMAT. — *Enquête pour une école de filles.* — Par arrêté de M. le sous-préfet de Gourdon, une enquête est ouverte pendant huit jours à la mairie de Gramat sur le projet d'acquisition de divers immeubles, pour servir à la construction d'une école publique de filles.

Cette enquête courra du dimanche 12 octobre prochain au dimanche 19 octobre inclusivement.

BULLETIN FINANCIER

La semaine commence bien, l'ensemble du marché paraît bien mieux disposé aussi avons nous à constater aujourd'hui une reprise assez sensible sur certains fonds d'Etat et même une accentuation de la hausse sur d'autres. Nos rentes ont progressé : le 3 0/0 à 100,07 ; le 3 1/2 0/0 à 101,30 et l'amortissable, 99,80. La Banque de France est à 3845.

Le Comptoir National d'Escompte est à 579 ; le Crédit Foncier à 755 ; le Crédit Lyonnais à 1067 et la Société Générale à 805.

Parmi les chemins français ; le Lyon reprend à 1431, le Midi à 1215 et l'Orléans à 1507.

Le Suez en hausse de 5 fr. clôture à 3865.

L'Extérieure poursuivant son mouvement, de hausse finit à 88,35 ; l'Italien est demandé à 103,15 ; le Portugais à 32,37.

Le Russe 3 0/0 1891 cote 87,25.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée est recherché à 7647, quelques réalisations ont ramené le Turc D à 2822 et la Banque Ottomane cote 582.

AVIS

M. Aimé WILCKEN,

Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

PLUS de CAMBRIOLEURS!

Succès du jour

AVERTISSEUR PERRO

PORTES ET FENÊTRES

AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

Bibliographie

Lectures pour tous

Les *Lectures pour Tous* viennent d'entrer dans leur Cinquième année. D'où vient le succès, aujourd'hui universel, de l'attrayante Revue familiale publiée par la Librairie Hachette C^e, c'est ce qu'on s'explique en lisant les articles si variés et si captivants qu'elle contient chaque mois. Sciences, arts, expéditions militaires, voyages de découvertes, tous les sujets y sont traités sous une forme vivante et pittoresque. Ajoutez à cela une illustration abondante, des romans et des nouvelles où la plus large part est faite à l'imagination.

Voici le sommaire du N^o d'Octobre des *Lectures pour Tous*: La journée d'une Élégante sous Louis XV, par Gustave Larroumet, de l'Académie des Beaux-arts. — Les drames de la Mer. — Six mois de captivité chez les Brigands. — L'homme rival de l'Oiseau. — Le Double Secret, nouvelle, par Henry Bordeaux. — De la Villette à Chicago : Les plus grands abattoirs du monde. — Les dénicheurs d'échos: Un sport inédit. — Le Mystère d'une tutelle, roman. — Le club des Gens gros. — La plus grande Chasse des pays du Nord. — La cavalerie d'acier : Organisation de la Véloce-pédie militaire.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N^o, 50 centimes.

LE PAYS DES CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXXI

Désespoir

— Or, dit-il, j'offre trois œufs à M. Victor, deux à M. Jean et j'en garde un pour moi.

Les deux amis se refusèrent à accepter un pareil partage, mais Donatus ne voulut accepter aucun autre arrangement.

— Voyons ! voyons ? ne perdons pas notre temps en propos oisifs. Vous ne pouvez pas manger de l'herbe comme moi. J'avoue que les plants de moutarde ne valent pas grand chose, mais tels qu'ils sont je m'en contente ; Or, si j'avalais autant d'œufs que vous je serais doublement repu : ce ne serait point juste.

Il fallut bien se résoudre à accepter les œufs.

Donatus examinait attentivement le visage

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

de Roseman qui parlait encore de l'accès de fièvre auquel il avait été en proie.

Il lui semblait que la nuit précédente avait suffi pour animer la taille de son protecteur, creuser ses joues et rendre ses yeux sanguinolents.

— Quoiqu'en voulant garder le silence, Victor ne dut pas moins répondre aux questions de ses deux amis et il leur affirma autant qu'il put le faire, qu'il se sentait assez fort pour continuer sa route.

Après avoir parcouru pendant une heure un chemin qui passait à travers monts et vallées, les trois camarades parvinrent à une plaine parsemée de grands arbres, de fourrés et de pâturages. Ce site rappelait à Victor la vallée de Sacremento. Ils se réjouirent d'avoir suivi une bonne direction et d'être, par conséquent, au bout de la Sierra-Nevada, du côté de la mer.

Victor ne prononçait pas une parole. Harassé de fatigue, il s'appuyait sur le bras de Donatus et celui-ci le tenait, si bien, qu'à diverses reprises, il le soulevait presque au-dessus du sol.

Jean remarquait, avec angoisse, que son ami Victor devenait de plus en plus faible, mais, d'autre part, il était convaincu que la rapidité de la marche de ses deux camarades dépendait la sûreté de tous, aussi se contentait-il de donner des encouragements à son ami et à Donatus.

Leur satisfaction fut réelle, lorsqu'ils découvrirent des pas humains dans les herbages. Il était évident qu'une troupe de voyageurs

avait passé par là, peu de temps avant eux.

Jean et Kuik supplièrent Victor de faire tous ses efforts pour aller de l'avant. Il s'agissait de suivre ces traces aussi vite que possible afin de rejoindre ces voyageurs avant la nuit. En conséquence, ils doublèrent le pas pendant une heure et demie.

Au moment où les trois compagnons débouchaient sur une vallée boisée, Donatus qui marchait le premier, poussa un cri de terreur et murmura ces paroles :

— Un homme ! j'ai vu un homme, vous dis-je. Là-bas, contre un arbre, droit devant nous. Il est moitié nu. C'est peut-être, un sauvage. Que faut-il faire ?

— Restez là, cachés derrière ces buissons, mes amis, fit Creps. Je vais aller voir qui est-ce qui est là ?

En effet, il se glissa avec précaution de buisson en buisson et parvint ainsi à la lisière du taillis. Quelques minutes après son départ, il revint en courant vers ses camarades et leur dit :

Qu'ai-je vu ? c'est horrible. L'homme qui est là-bas est mort. On dirait qu'il est attaché au tronc de l'arbre. Venez avec moi, allons voir ce que cela signifie,

Kuik ne paraissait pas trop pressé de s'avancer jusque là, mais il n'en continua pas moins à marcher avec ses amis.

Silencieux et tremblants, ceux-ci examinèrent ce cadavre couvert de blessures, à tel point qu'il était méconnaissable.

— Cet infortuné a dû bien souffrir, observa Creps.

— Si nous lui creusions une fosse ? reprit Victor.

— En croirai-je mes yeux ! continua Creps. C'est la justice de Dieu qui se manifeste ! ce corps est celui du matelot d'Ostende.

— C'est impossible, mon Dieu ? vous faites erreur, murmura Kuik.

— Non ! je ne me trompe pas ; regardez, il lui manque un petit doigt à la main gauche.

— C'est vrai, qui donc a pu tuer ce malheureux ? demanda Donatus.

— Parbleu ! les aborigènes Peaux-Rouges. L'assassin du pauvre Bruxellois a trouvé des vengeurs.

Donatus, dans l'impossibilité de contempler plus longtemps ce horrible spectacle, dit à ses amis d'une voix à peine imperceptible.

— Nous sommes sur le passage de nos ennemis. Je crois prudent de fuir. Si vous ne m'écoutez pas, moi je prends mes jambes à mon cou et je file comme un cerf poursuivi par une horde de chiens.

Les deux amis furent obligés de suivre Donatus qui s'éloignait à grands pas. Mais bientôt Victor supplia son compagnon de s'arrêter pour lui laisser reprendre haleine.

— Quelle terrible punition ! Quelle mort sinistre, murmurait Creps entre ses dents.

— Bah ! c'était le plus affreux coquin de la terre ; il n'y a donc pas à plaindre ce misérable. Croyez-vous cependant que les Peaux-Rouges se plaisent à commettre de pareilles exécutions avec tous ceux qu'ils rencontrent ?

(A suivre).

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE

II

Hélène Herculiste

« — Oui, ma chère, c'est vraiment très joli ! »

« Il faut espérer que tu retrouveras l'usage de la parole et l'attention qui te manquent avant de paraître ce soir à Carton-Terrace.

Lady Dangerfield achevait d'exprimer ces paroles en montant l'escalier.

Loames, le valet de pied, ouvrit à deux battants la porte du salon : mais Cecil n'y entra pas.

Elle regagna son appartement particulier, se débarrassa de son chapeau et de son écharpe, comme si le poids de sa toilette eut pesé lourdement sur ses épaules, puis prenant son pupitre d'or et d'ébène, elle l'ouvrit et en tira de nouveau les reliques qu'elle y avait

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

amassées.

— Je n'ai pas besoin, dit-elle en les considérant, de conserver plus longtemps des souvenirs de cette folie. Je vais en faire, maintenant, ce que j'aurais dû déjà en faire ce matin !

Le vent du soir se jouait dans la dentelle des rideaux de la fenêtre entr'ouverte.

Elle se dirigea de ce côté, considéra un moment le portrait qu'elle avait entre les mains, y posa ses lèvres, puis déchira ce portrait et le billet qui l'accompagnait en fragments imperceptibles.

Il n'était que dix heures et demie quand, chose inouïe jusqu'alors, le comte de Ruysland rentra dans la demeure de sa nièce.

Il avait rédigé sa lettre et l'avait jetée à la poste, et quoique lady Cecil ne l'eût chargé d'aucun message pour sir Arthur Tregenna, sa lettre en contenait un des plus encourageants et des plus flatteurs.

— Je crois, se dit-il que je vais abandonner la vie de Londres et prendre sur moi d'avoir une honorable vieillesse. Holà ! Loames, est-ce que milady et lady Cecil sont déjà parties pour le bal ?

— Pas encore, milord, elles sont occupées à leur toilette, elles viennent de donner l'ordre de faire avancer leurs voitures, milord.

Lord Ruysland monta dans les salons magnifiques et silencieux. Personne ne s'y trouvait en ce moment, et les lampes n'y étaient pas allumées.

Les sept fenêtres qui les éclairaient étaient toutes grandes ouvertes et y laissaient péné-

trer la lumière argentée de la lune resplendissante de juin.

Tout à coup, une figure émergea des dentelles qui garnissaient les rideaux de la septième et dernière fenêtre, et une personne s'approcha de lui.

Les yeux du comte se fixèrent avec curiosité sur la personne qui s'avancait.

C'était une femme.

Ce n'était certainement pas une servante qui aurait marché de ce pas lent et assuré.

Qui était donc cette femme vêtue d'une longue robe trainante et dont le port et la démarche étaient si majestueux.

Elle n'avait pas aperçu le comte. Elle apparut à la lumière pour la quatrième fois, retomba dans l'obscurité, puis elle réapparut une cinquième fois et une sixième fois, et tout à coup alors elle vit devant elle le comte qui l'observait curieusement.

Elle s'arrêta... le clair de lune la frappait en plein visage... et sa figure était pâle et calme.

Le comte de Ruysland, qui depuis trente ans était passé par toutes les phases des émotions humaines et qui n'y était plus guère accessible, poussa un cri sourd, inarticulé, en se reculant lentement.

Le bruit de ce cri de surprise, tout sourd qu'il fut arriva jusqu'à l'oreille de l'inconnue. Elle fit encore un pas dans l'espace qu'éclairait la lune et dit :

— Je vous demande pardon !... Je n'aurais pas dû me permettre de vous déranger ; mais je croyais qu'il ne venait personne dans ces pièces.

Ces paroles rompirent le charme qui maintenait le comte dans l'immobilité.

Ses yeux s'étaient fixés sur l'étrangère, comme s'il eût éprouvé une sorte de fascination, et étaient empreints d'une expression de vive surprise, et pourtant Raoul de Ruysland n'était pas facile à étonner. Il poussa un long soupir et se détourna pour la laisser passer.

C'est moi qui vous devrais des excuses, dit-il avec cette déférence courtoise dont une longue habitude ont fait une seconde nature pour les hommes bien élevés, pour vous avoir causé une telle surprise et d'une manière si sottise. J'étais sous l'influence de la même illusion que vous, madame... je croyais qu'il n'y avait personne ici... Loames, de la lumière, immédiatement !

Le valet de pied alluma les lustres et tira les rideaux ; mais la dame vêtue de noir avait disparu.

— Qui était-ce ? demanda le comte. Est-ce une dame qui venait rendre visite à milady ?

— C'est la gouvernante, milord ; la nouvelle gouvernante des enfants de milady. Il y a deux heures qu'elle est arrivée, milord, et elle s'appelle mademoiselle Herculiste.

— La voiture est-elle prête, Loames ? demanda milady, en arrivant, à son tour dans le salon. Quoi ! mon oncle, vous voilà rentré, à dix heures et demie ? Quel miracle verrons-nous après celui-là ? Cela ne veut pas dire que vous ayez l'intention de venir avec Cecil et moi à la soirée musicale de la Duchesse.

(A suivre.)

PLUS de CHEVAUX POUSSIFS!



Dép. MM. Castel, Fayret, Palamès et tous phléens

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bonlou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arán), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolès, Garcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Floour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audoubert, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Bonlou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arán), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginolès, Garcanières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Floour (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Audoubert, Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Ma-

rie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSANT.

AUX FAMILLES

Avec 20 CENTIMES par Jour FAIRE FORTUNE

Quelle est la seule préoccupation de tous les parents ? Rendre ses enfants heureux, leur préparer une situation pour que leurs jours soient radieux. Avec quelle douceur les parents font des sacrifices pour que leur progéniture ne connaisse, plus tard, que la tranquillité ! Tous les parents disent : « Nous mourrions contents si nous voyions nos enfants heureux » ; cela ne résume-t-il pas toutes les ambitions, tous les désirs et préoccupations des parents ?

Au vingtième siècle, la lutte pour la vie, déjà fort âpre, ne sera que plus ardente ; les situations ne seront que plus difficiles ; aussi, le souci de chaque famille est de se préoccuper de chercher à assurer cet avenir. Voir ses enfants riches ou aisés, n'est-ce pas le secret désir de chacun ?

Être riche, n'est-ce pas tout ?

Comment aspirer à la fortune ? Comment réaliser ces projets ? Il n'y a que les loteries, ou tout au moins, il n'y en a qu'une seule, et qui est bien française, puisqu'on est assuré de toucher presque toujours trois fois ses versements.

— Achetez l'obligation Panama participant à 385 tirages avec 212 millions de francs de lots ; les titres ne gagnant pas de lots sont remboursés à 400 fr.

Les titres sont garantis par un dépôt de 104 millions de francs au Crédit Foncier de France ; il y a six tirages par lots de

500,000^f, 250,000^f, etc.

La CAISSE GÉNÉRALE vend ces titres au prix de 175 fr. ; et pour en faciliter l'acquisition, elle accepte aussi le paiement par mensualités de 7 fr. ; dès le premier versement le souscripteur reçoit le titre représentatif ; il a droit à tous les tirages et à tous les lots dès son premier versement.

Le restant à payer, soit 168 fr. ; s'effectuera par versements mensuels de 7 fr. ; l'encaissement se fait par la poste au domicile du client. On peut souscrire le nombre de titres qu'on désire.

En économisant 20 centimes par jour, on risque de gagner un lot de 500,000 fr. qui, payé en pièces de 5 fr., pèse 2,500 kilos, et on est assuré de toucher toujours 400 fr. pour 175 fr. de versés.

Existe-t-il un père, une mère à qui on dit : « Economisez 20 centimes par jour pour votre bébé, vous pouvez le voir riche d'un instant à l'autre : dans tous les cas, c'est une simple économie totale de 175 fr. pour laquelle vous toucherez 400 fr. si ce n'est un gros lot ! » qui puisse hésiter ?

L'imprévoyant, l'inintelligent, peut chercher des prétextes pour manquer à son devoir le plus impérieux ; la famille prévoyante, soucieuse de l'avenir de son enfant, s'empresse de gagner un GROS LOT.

Dame Fortune est capricieuse ; elle « entre sans frapper » dans les logis les plus modestes ; récemment elle frappait à la porte du boulanger Chambastin avec un lot de 500,000 francs, et dernièrement, une vendeuse du marché était favorisée d'un pareil lot. Aux derniers tirages encore, Mme Miot, de Bordeaux, gagnait un lot avec un titre acheté à la CAISSE GÉNÉRALE, ce qui a fait surnommer cette dernière : CAISSE de la Chance ! Les numéros gagnants sont extraits de la roue par un jeune enfant ; l'enfance attire l'enfance, elle a la main innocente et bénie ; il est logique que les enfants gagnent les lots ; l'enfant a de la chance ; sa venue vous apporte le bonheur, il vous apportera la fortune !

Avec quel plaisir papa et maman se privent d'une légère dépense en pensant qu'un jour leur enfant sera millionnaire et qu'il ne connaîtra que les douceurs de la vie ! Dame Fortune, qui voit tout, sait tout, peut tout, et qui réserve ses faveurs à l'enfance, récompensera votre tendresse en vous permettant de réaliser vos projets. La Fortune viendra ou est la joie ; préparez-vous à l'accueillir en achetant de suite la

Reine des Valeurs à Lots

Tirage prochain : 15 Octobre. Gros Lot : 250,000 F.

Pour souscrire : Adresser un mandat-poste de 7 francs (par titre qu'on désire souscrire) à M. l'administrateur de la Caisse Générale, 358, rue Paradis, Marseille, ou écrire tout simplement ; la Caisse Générale fera encaisser par le facteur au domicile, si on le désire ; ceux qui désirent participer au prochain tirage sont avisés de prendre leurs dispositions dès à présent, car après ce sera trop tard. « Il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille. » Prière de nous envoyer les prénoms des enfants et indiquer le nombre des titres qu'on veut acquérir. Les tirages ont lieu à Paris. La Caisse Générale télégraphie aux gagnants.